

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
 Extrait du registre des délibérations du
 Conseil Municipal n°79-2021

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/12/2021
Présents	19
Absents	4
Procurations	1
Votants	20

Par suite d'une convocation en date du deux décembre deux mille vingt et un, les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier de MIREPOIX (ARIEGE) le **lundi six décembre deux mille vingt et un à vingt heures trente**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, DILLON Valérie, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, ESCANDE Jacques, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent.

Procuration : GARRIGUES Véronique à Valérie DILLON.

Absents : GARRIGUES Véronique, MARROT Catherine (excusée), FOURCAUD Éric, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. ROUGÉ Pierre est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention auprès du Département de l'Ariège au titre de travaux d'urbanisation en traverse d'agglomération – Aménagement et sécurisation de la route de Limoux.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal le projet d'aménagement et de sécurisation de la route de Limoux. Ce projet consiste à faire diminuer la vitesse des véhicules qui entrent en agglomération, de sécuriser le cheminement des piétons le long de cet axe et de répondre ainsi à une demande des riverains.

Ce projet d'aménagement et de sécurisation a d'ores et déjà reçu un avis favorable de comité technique départemental de traverse d'agglomération. Les travaux devraient débuter dans le courant du 1^{er} trimestre 2022.

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Département de l'Ariège au titre de travaux d'urbanisation en traverse d'agglomération, selon le plan de financement suivant :

Plan de financement – Travaux d'aménagement et de sécurisation de la route de Limoux							
DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)					
Maitrise d'œuvre	900 €	Subvention demandée à la Région Occitanie, au titre du contrat Bourg centre. Année 2022.	28 655 €	35 %			
Travaux	80 971 €				Subvention demandée au Département de l'Ariège, au titre des travaux d'urbanisation en traverse d'agglomération. Année 2022.	24 561 €	30 %
					Reste à charge de la commune	28 655 €	35 %
TOTAL	81 871 €	TOTAL	81 871 €	100 %			

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2021

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le projet de d'aménagement et de sécurisation de la route de Limoux ;
- **Adopte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de l'Ariège au titre des travaux d'urbanisation en traverse d'agglomération - Année 2022 ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2022,
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2021

Application agréée E-legalite.com